

**Nombre de membres** : en exercice : 13 présents : 12 pouvoir : 1 Absent : 0 votants : 13

### **1 – Approbation des Comptes de gestion du Receveur :**

Après avoir entendu le rappel de présentation des différents budgets primitifs 2017 et leurs comptes de résultats, et s'être assuré que tous les éléments constitutifs des différentes opérations avaient bien été repris dans les écritures du comptable, le Conseil déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part, et il l'approuve à l'unanimité de ses membres.

**Nombre de membres** : en exercice : 13 présents : 11 pouvoir : 1 Absent : 0 votants : 12

### **2 - Approbation du Compte Administratif 2017 de la Commune :**

Madame le Maire, après avoir rappelé le Budget Primitif 2017 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, présente au Conseil Municipal l'ensemble du compte administratif 2017 qui peut se résumer ainsi :

Déficit de 127 258.20 € au titre de l'investissement,

Excédent de 323 648.86 € au titre du fonctionnement

Restes à réaliser :

\* en Dépenses d'Investissement de 156 620.28 € : 11 000€ gros travaux de voirie, 666 € logiciel « population » pour le secrétariat, 1954.28 € solde travaux Maison des Services, 102 000 € 2<sup>ème</sup> tranche Maison des services, 31 500 1<sup>ère</sup> tranche aménagement Maison des Sports de Nature, 9 500 € Remplacement des lampes à Mercure pour l'éclairage public.

\* en Recettes d'Investissement de 154 079.88 € (subventions du Conseil Départemental 15, LEADER, CNDS, état -DETR).

Soit un résultat d'ensemble positif de 196 390.66 €

Sous la présidence de M. Joël ROUSSET le Conseil approuve à l'unanimité (**12 votants**) ce compte administratif.

### **3- Approbation du Compte Administratif 2017 du service Eau et Assainissement :**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'ensemble du compte administratif 2017 du service « eau et assainissement » qui peut se résumer ainsi :

- Excédent de 153 009.94 € au titre de l'investissement,
- Excédent de 47 814.96 € au titre du fonctionnement,
- Restes à réaliser :
  - o En Dépenses d'investissement de 53 726.40 € : 24 362.40 € télésurveillance, 13 200 € captage de Fontbesse, 16 164 € (branchement au réseau Eau Ferme des Fonds.
  - o En Recettes d'investissement de 17 852.00 € (subventions Agence Eau et du Conseil Départemental en attente de versement).

Soit un résultat d'ensemble positif de 200 824.90 €.

Sous la présidence de M. Joël ROUSSET le Conseil approuve à l'unanimité (**12 votants**) ce compte administratif.

**Nombre de membres** : en exercice : 13 présents : 12 pouvoir : 1 Absent : 0 votants : 13

### **3 – Affectation du résultat d'exploitation de la commune :**

Excédent de fonctionnement de 323 648.86 €

Affectation du résultat comme suit : 127 258.20 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement et 196 390.66 € affectés en excédent reporté

### **4 - Affectation du résultat d'exploitation du service « eau et assainissement » :**

Excédent d'exploitation de 47 814.96 € intégralement affectés en excédent reporté

**Questions et informations diverses :**

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que HAUTES TERRES COMMUNAUTE, anticipe le passage de la compétence « Eau et Assainissement » prévu au 1/1/2020, par la réalisation d'une étude-diagnostic auprès de toutes les communes du territoire et la production de propositions qui seront soumises au conseil communautaire pour la gestion de cette future compétence. Madame le Maire et l'agent communal P. Peuvergne seront membres de la commission ad hoc.
- J.P. Lemmet prendra contact avec un groupe d'ingénieurs qui souhaitent faire une étude sur « campagnols »
- E. Tournadre est désigné référent « Ambroisie » de notre commune. Il informe les membres du Conseil de la campagne de lutte contre cette plante très allergisante.
- Madame le Maire informe les membres du Conseil que le CD 15 a accusé réception de notre demande d'aide pour l'installation d'un deuxième radar pédagogique.
- Elle précise également aux membres du Conseil qu'elle a signé le nouveau contrat avec Butagaz pour un nouveau tarif, pour 5 ans.
- Plusieurs lettres de remerciements aux élus sont arrivées, pour les aides aux voyages des scolaires, aides aux associations etc....
- E. Tournadre propose pour entrer dans la démarche Zéro Phyto de faire une expérience sur une zone du cimetière de 10Mx10M en engazonnement ou en semis de certaines plantes. Il se charge de l'information, de la communication et de recueillir les commentaires sur cette expérience qu'il souhaite mener. Un cahier sera à la disposition des habitants en Mairie. Le reste du cimetière sera encore traité comme les autres années (exception encore autorisée). Les rues de la commune afin de répondre aux exigences du zéro phyto seront balayées, les accotements arasés, etc.. c'est-à-dire entretenus pour faciliter soit la tonte, soit le désherbage, soit fleuris...ne plus utiliser de produit, c'est ce que nous devons respecter. Le conseil souhaite l'étude de l'achat d'une balayeuse avec une brosse latérale et tous les balais métalliques pour pouvoir accéder aux bordures des trottoirs et le long de certains murs. Une info complète sera faite sur cette campagne.

**la séance est levée à 22heures 35**

*Fait à Marcenat, le 04 avril 2018.*

*Le Maire,  
Colette PONCHET-PASSEMARD,*